

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McGRATH—LA FERMETURE GRADUELLE DE LA BASE NAVALE D'ARGENTIA

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège en vertu de l'article 17 du Règlement. A 4 h. 30 cet après-midi, heure de Terre-Neuve, on a annoncé que la base navale d'Argentia serait fermée graduellement et qu'environ 600 citoyens canadiens employés dans cette base américaine seraient renvoyés après 30 jours d'avis.

Ma question de privilège est fondée sur le fait que nous avons parlé de cette affaire à bien des reprises à la Chambre. Je me lève au nom de mon collègue le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) qui n'est pas au courant de cette nouvelle, car il est en route vers Terre-Neuve. Mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest, moi-même et d'autres députés nous avons souvent soulevé cette question à la Chambre.

● (5.00 p.m.)

Le gouvernement du Canada détient nettement une certaine responsabilité. Que l'annonce ait été ainsi faite par le commandant de la base dénote à nos yeux un acte d'irresponsabilité flagrante que nous trouvons répréhensible. Si pareille communication était inévitable, selon nous elle aurait dû être faite à la Chambre des communes. Ce n'est que ce

matin avant que la Chambre se réunisse pour la séance d'aujourd'hui que j'ai demandé, à titre personnel, au gouvernement quel était le statut actuel de la base navale américaine d'Argentia, et j'ai appris qu'on l'ignorait et qu'il y avait échange de télégrammes à ce sujet.

Il m'est difficile, sinon impossible, d'imaginer qu'on ait pu faire cette déclaration sans l'avis ou le consentement du ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) ou du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). On porte ainsi un coup d'assomoir à l'économie déjà paralysée de Terre-Neuve, qui subit actuellement les conséquences d'un taux de chômage supérieur à 20 p. 100.

Je pose aujourd'hui la question de privilège pour prévenir la Chambre que nous attendons du gouvernement, lorsque la Chambre se réunira lundi, qu'il nous explique exactement comment il peut concilier la déclaration qu'il a faite avec ses exposés à la Chambre et avec les mesures actuelles du ministère de l'Expansion économique régionale. Il est absolument certain qu'il incombe au gouvernement d'agir très rapidement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à 2 heures.

(A 5 h. 05, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)